

servir à eux-mêmes de faux témoins pour leur condamnation, et que ni les châtimens, ni les tortures, ni la mort ne pouvaient les détourner de témoigner à faux contre eux. Telle était la conviction publique qu'il y avait bien peu d'hommes qui trouvassent absurde une pareille chose. On ne pouvait raisonnablement imaginer de quoi se composait une poudre qui donnait la mort aux bœufs seuls, en épargnant les autres animaux, ni comment elle pouvait avoir été portée sur des régions si étendues qu'il eût été impossible aux hommes d'y semer de la poussière, quand surtout nul Bénéventin, ni homme, ni femme, ni vieillard, ni jeunes gens n'étaient sortis du pays avec des chars remplis de poussière. Une aussi grande démençe s'est emparée de notre malheureux siècle, que des chrétiens croient aujourd'hui des choses absurdes qu'on n'aurait jamais pu faire croire autrefois à ces payens qui ignoraient le créateur de l'univers. J'ai voulu citer ce fait parce qu'il est semblable à celui sur lequel roule ce traité et qu'il peut être un exemple des vaines séductions et des altérations du bon sens. » Voyez sur Agobard, les *Archives du Rhône*, tome I^{er}, page 345 et suiv., et tome XIV, page 74. — L'abbé Fleury, livre 48 de son *Hist. ecclésiastique*, cite une lettre d'Amolon, successeur d'Agobard, dans laquelle on lit que ce dernier prélat faisait fustiger ceux qui se disaient possédés du démon, et les amenait à avouer que c'était la misère qui les avaient portés à cette imposture.

1635. » Ce jourd'hui, est tombée, demi-heure durant, une grêle de la grosseur d'un poing, accompagnée d'un vent si furieux, qu'il emporta au loin une couverture de cinq toises de haut qui était sur la tour d'une grande maison dite le château de Milan, sise en la rue Saint-Barthélemi, voisine de la montée du grand couvent des Capucins. *Gazette de France*, n° 98.
1413. » Mandement de Charles VI qui ordonne une nouvelle fabrication d'espèces à la Monnaie de Lyon. *Ord. des rois de France*, X, 151.
1610. » Service funèbre en mémoire d'Henri IV.
1501. 8. Entrée de Louis XII à Lyon.
1794. » Célébration de la fête de l'Être suprême. Il paraît que tous les préparatifs qui avaient été faits jusqu'alors pour la fête de la Raison servirent pour celle de l'Être suprême. Le cortège se rendit d'abord dans la cathédrale où l'on chanta des hymnes religieux, et de là sur la place de Bellecour où l'on exécuta des scènes dramatiques analogues à la circonstance et dans lesquelles figuraient les plus belles femmes de Lyon, sous les attributs de la Philosophie, de la Raison, de la Liberté, de l'Egalité, etc., etc. — Il est très-présu-